

Arrêté n° 30-2021-03-25-00001

portant état définitif des candidatures enregistrées en sous-préfecture  
pour les premier et second tours de l'élection municipale partielle complémentaire  
de MONTEILS des dimanches 11 et 18 avril 2021

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 247 et L.270 ;

Vu l'arrêté n° 30-2021-02-25-001 du 25 février 2021 fixant les dates de l'élection municipale partielle complémentaire de MONTEILS aux dimanches 11 et 18 avril 2021, portant convocation des électeurs et fixant les délais de dépôt de déclaration de candidature,

Sur proposition du sous-préfet d'Alès,

Arrête :

**Article 1 :** L'état définitif des candidatures enregistrées en sous-préfecture, le jeudi 25 mars 2021 à 18 heures, pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire du 11 avril, de la commune de MONTEILS, est annexé au présent arrêté :

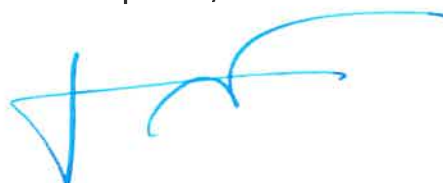
**Article 2 :** Les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étant élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, les candidatures sont présentées par ordre alphabétique de candidats.

**Article 3 :** Le nombre de candidats enregistrés pour le premier tour (2) étant égal au nombre de siège à pourvoir (2), aucune nouvelle déclaration de candidature ne sera enregistrée pour le second tour.

**Article 4 :** - Le sous-préfet d'Alès,  
- Le maire de Monteils,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux emplacements habituels dans la commune de MONTEILS.

Alès, le 25 MARS 2021

Le sous-préfet,



Jean RAMPON

## **COMMUNE DE MONTEILS**

### **ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES DES 11 ET 18 AVRIL 2021**

**État définitif des candidatures enregistrées en sous-préfecture d'Alès  
le jeudi 25 mars 2021 à 18 heures  
pour l'ensemble du scrutin**

**Nombre de sièges à pourvoir : 2**

- M. Luis DE BASTOS
- Madame Marie-Paule RUIZ